

62 N° 4 1935

L'Eglise et le socialisme

René BOIGELOT (s.j.)

p. 337 - 371

<https://www.nrt.be/fr/articles/l-eglise-et-le-socialisme-3493>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

L'ÉGLISE ET LE SOCIALISME

Dans un article précédent, nous avons étudié, à la suite de l'encyclique *Quadragesimo anno*, la pensée de l'Église sur le capitalisme actuel. Sous la conduite du même magistère, nous allons nous efforcer de porter « sur le socialisme, son accusateur acharné, un jugement équitable. » (*Quadragesimo anno*, p.640) (1).

I. LE SOCIALISME

En abordant l'étude critique du socialisme, l'encyclique relève d'abord la profonde transformation qu'il a subie depuis Léon XIII. « Alors en effet, le socialisme pouvait être regardé comme sensiblement un; il défendait des doctrines bien définies et formant un tout organique » (p. 643).

On sait que le socialisme de 1891 professait les thèses marxistes, en leur pureté originelle. Nous ne rappelons celles-ci que pour mémoire.

1. Le marxisme.

Toute l'histoire des hommes est préoccupation et recherche exclusive de la richesse. Cette richesse demande à être produite. La production divise les hommes en deux camps : ce sont les « classes ». Entre elles il y a antagonisme d'intérêts et lutte. Poursuite de la richesse et lutte des classes rendent à elles seules

(1) Toutes nos références renvoient à l'édition de *Quadragesimo anno* de la *Nouvelle Revue Théologique*, t. 58, 1931, pp. 610-658. Les membres de phrases insérés entre parenthèses dans le texte sont de nous.

compte de toutes les institutions politiques, économiques, culturelles, sociales, religieuses... des peuples passés et de leur transformation. L'évolution historique s'est réalisée sous l'aiguillon de la lutte des classes. Et ce, d'une manière nécessaire : car tout est « nécessité » et rien n'est « liberté », pas même l'homme. Voilà la synthèse du passé.

Le présent continue le passé. Toujours sous la pression interne de la recherche du profit et de la lutte des classes, des transformations s'opèrent mécaniquement. On assiste à la concentration croissante des richesses et à l'appauvrissement des masses, grâce à l'exploitation éhontée du capital qui s'attribue la plus-value du produit, laquelle, de droit, reviendrait tout entière au travailleur. Celle-ci en effet n'est que du travail humain cristallisé. Et voilà pour le présent.

Voici l'avenir. La prolétarianisation croissante des masses en même temps que l'enrichissement indéfini du capital évoluent infailliblement vers une situation de plus en plus injuste qui déchaînera une révolution sanglante. Après ce grand soir, il y aura comme un renversement de vapeur; et le même dynamisme qui conduisait à l'intensification du capitalisme, de la lutte des classes, de l'appauvrissement des masses, amènera la disparition du capitalisme, l'anéantissement des classes, le collectivisme de la production et de la propriété. Le rôle du prolétariat est de prendre conscience de cette évolution fatale, de prendre attitude devant elle et par là d'accélérer le mouvement vers son terme souhaité.

A y regarder de près, on voit que Marx n'a fait qu'interpréter les faits économiques de son temps en fonction des philosophies du jour. Au XIX^e siècle régnaient le matérialisme, le déterminisme, l'évolutionnisme; Hegel avait utilisé pour sa métaphysique idéaliste la méthode dialectique. Marx adopta philosophies et méthode. Son apport original fut de les introduire consciemment en économie.

Ce sont ces thèses marxistes que prônait le socialisme au temps de Léon XIII. En fonction de celles-ci, son action pratique s'orientait, par des méthodes de violence et des appels à

la lutte des classes, vers la suppression de la propriété privée qu'on déclarait illégitime et l'instauration d'un collectivisme intégral.

Ces thèses et cette action pratique, Léon XIII les a condamnées :

« La théorie socialiste de la propriété collective est absolument à répudier, comme... contraire aux droits naturels des individus, comme dénaturant les fonctions de l'État... Le premier fondement à poser, c'est l'inviolabilité de la propriété privée » (*Léon XIII, Rerum Novarum*).

Et voici pour la lutte des classes :

« L'erreur capitale, c'est de croire que les deux classes sont ennemies l'une de l'autre, comme si la nature avait armé les riches et les pauvres pour qu'ils se combattent mutuellement dans un duel obstiné » (*Léon XIII, Rerum Novarum*). Le Pape, on le voit, ne nie pas ici le fait — trop évident, hélas — de la lutte des classes; il dénie toute légitimité morale à ce fait.

Au lieu d'être ennemis-nés, capital et travail sont au contraire, de droit, collaborateurs-nés : « Les deux classes sont destinées par la nature à s'unir harmonieusement et à se tenir dans un parfait équilibre. Elles ont un impérieux besoin l'une de l'autre » (*Léon XIII, Rerum Novarum*).

2. Le Communisme.

« Depuis Léon XIII, (le socialisme) s'est divisé en deux partis principaux, le plus souvent opposés entre eux et même ennemis acharnés, sans que toutefois ni l'un ni l'autre ait renoncé au fondement antichrétien qui caractérisait le socialisme » (p. 643).

Le communisme seul est l'héritier fidèle du marxisme. Il s'en fait gloire. On ne s'étonnera donc pas de voir l'Église condamner à nouveau en lui, comme en 1891, les thèses marxistes.

« Une partie, en effet, du socialisme a subi un changement semblable à celui que nous venons plus haut de faire constater dans l'économie capitaliste, et a versé dans le communisme; celui-ci a, dans son enseignement et son action, un double objectif qu'il poursuit, non pas en secret et par des voies détournées, mais ouvertement, au grand jour et par tous les moyens, même les plus violents : une lutte des classes implacable et la disparition complète

de la propriété privée. A la poursuite de ce but, il n'est rien qu'il n'ose, rien qu'il respecte; là où il a pris le pouvoir, il se montre sauvage et inhumain à un degré qu'on a peine à croire et qui tient du prodige, comme en témoignent les épouvantables massacres et ruines qu'il a accumulés dans d'immenses pays de l'Europe orientale et de l'Asie; à quel point il est l'adversaire et l'ennemi déclaré de la sainte Église et de Dieu lui-même, l'expérience, hélas ! ne l'a que trop, bien trop prouvé, et tous le savent abondamment. Nous ne jugeons assurément pas nécessaire d'avertir les fils bons et fidèles de l'Église touchant la nature impie et injuste du Communisme » (p. 643).

Quelle sera donc l'attitude catholique vis-à-vis du communisme ?

Beaucoup diront : une lutte ardente et sans merci. Et quand ils auront montré, à coup de discours et de revues, toutes les tares du communisme russe, quand ils auront décrit sa sauvagerie et son inhumanité, ils croiront avoir rempli leur devoir intégral.

Assurément l'Église demande qu'on lutte contre le communisme !

« Nous ne pouvons voir sans une profonde douleur l'incurie de ceux qui, apparemment insouciants de ce danger imminent et lâchement passifs, laissent se propager de toutes parts des doctrines qui, par la violence et le meurtre, vont à la destruction de la société tout entière » (p. 643).

Mais là ne se bornent pas les directives de l'Église, et ces beaux lutteurs dont nous parlions n'ont encore fait que la moitié de la besogne. L'écrivain orthodoxe russe Nicolas Berdiaeff a écrit : « le communisme est le témoignage de la tâche non remplie du christianisme ». Combattre ne suffit pas; il faut de plus faire disparaître les états de choses injustes qui, dans notre régime économique, suscitent le communisme. L'Église désapprouve l'incurie des insouciants; mais, dans un texte trop peu remarqué, elle déclare condamner « surtout » l'inertie de beaucoup à réformer les injustices existant dans le capitalisme. Il n'y a pas que les propagandistes de Moscou qui travaillent à la diffusion du communisme; il y a tous les bien-pensants, rétifs aux réformes économiques et sociales nécessaires.

« Ceux-là surtout méritent d'être condamnés pour leur inertie, qui négligent de supprimer ou de changer des états de choses qui exaspèrent les esprits des masses et préparent ainsi la voie au bouleversement et à la ruine de la société » (pp. 643-644).

3. *Le Socialisme.*

Tandis que le communisme s'efforçait de rester fidèle aux théories marxistes — on sait que même en Russie ce conformisme n'est pas intégral — le socialisme, discrètement mais réellement, s'en écartait en des points notables.

« Plus modéré sans doute est l'autre parti, qui a conservé le nom de socialisme : non seulement il repousse le recours à la force, mais sans rejeter complètement — d'ordinaire du moins — la lutte des classes et la disparition de la propriété privée, il y apporte certaines atténuations et certains tempéraments.

On dirait que le socialisme, effrayé par ses propres principes et par les conséquences qu'en tire le communisme, se tourne vers les doctrines de la tradition chrétienne et, pour ainsi dire, se rapproche d'elles » (p. 644).

Nous allons montrer que telles sont bien les positions de divers socialistes notables.

Positions socialistes vis-à-vis de la lutte des classes.

Par classes — en un schéma d'ailleurs trop simple mais qui a sa part de vérité (1) — Marx entend les deux facteurs de la production : le capital et le travail. Entre eux, il y a lutte, dit-il, et lutte bienfaisante, pense-t-il. Car de l'exaspération fatale de cette lutte sortira, lors du grand soir, un monde nouveau de justice, sans classes et partant sans lutte.

Entre ces deux classes, trois genres de rapports peuvent se concevoir : l'idéal serait l'entente spontanée, chacune des classes ayant une parfaite compréhension et un parfait respect des intérêts de l'autre; c'est là rêve plus idyllique qu'humain, sauf sur les points où les intérêts coïncident. A défaut d'entente, il y a place pour une légitime discussion, chacune des classes faisant valoir le bien-fondé de son point de vue, ce dont elle est pénétrée, et apprenant en cette confrontation la part de bien-fondé du point de vue d'autrui, ce qu'elle distinguait moins :

(1) Pour la discussion de la notion de classe, chez Marx, lire N. BERDIAEFF, *Le christianisme et la réalité sociale*, Paris, Éditions Je sers, pp. 85-108, ou N. BERDIAEFF, *Le christianisme et la lutte des classes*, Paris, Je sers, Chap. II.

cette discussion se terminera le plus souvent, à défaut d'identité de vues, par un compromis admissible, où la justice trouvera souvent son compte; après quoi, l'on collaborera au but commun. Enfin, il y a la lutte et l'esprit de lutte, c'est-à-dire la haine, l'envie, ou le mépris entretenu contre l'autre classe sociale, la volonté de ne trancher les conflits que selon le profit et les intérêts d'une partie, l'imposition de ces décisions partisans quand on est le plus fort, les actes d'hostilité. De l'un à l'autre esprit de lutte, de discussion, d'entente, il y a évidemment des degrés insensibles. Ces degrés les socialistes les ont-ils franchis ?

« Il ne faudrait cependant pas croire que les partis ou groupements socialistes qui ne sont pas communistes, en sont tous, sans exception, revenus jusque-là, soit en fait, soit dans leurs programmes. En général, ils ne rejettent ni la lutte des classes, ni la suppression de la propriété; ils se contentent d'y apporter quelques atténuations » (p. 645).

Pourtant, quelque chose a été fait. Il faut notamment reconnaître qu'en sa pratique le socialisme a plus d'une fois posé des gestes d'entente des classes. Sa collaboration à des organismes dont les visées sont essentiellement pacificatrices, telles les commissions mixtes, en est une preuve évidente. Sans doute, les socialistes s'y rendent pour y défendre et y promouvoir les intérêts ouvriers, et cela n'a rien que de parfaitement légitime, exactement comme le font de leur côté les patrons, mais cette attitude n'est pas exclusive de la compréhension des intérêts d'autrui comme le prouve le nombre considérable des conflits réglés à l'amiable par cette institution.

Aussi les communistes reprochent-ils violemment cette attitude aux socialistes comme antimarxiste. Pour eux, accepter de commun accord une diminution de salaires est un acte de collaboration de classes.

Actes de collaboration, disent encore les communistes, que ces gouvernements d'union nationale ou ces cartels provinciaux ou communaux socialistes-libéraux ou socialistes-catholiques. Tout cela n'a plus rien d'une politique de lutte de classe. Celle-ci n'existe plus que dans les discours; l'activité journalière est

collaborationniste. Le socialisme trahit l'esprit de lutte de classe marxiste.

Ce sont là attaques communistes. Elles ne sont ni totalement vraies, ni totalement fausses, et nous ne prétendons pas que le socialisme a toujours et partout renoncé à la lutte des classes, ni cessé de diffuser un esprit de lutte de classe. Nous relevons seulement ses actes indéniables, et parfaitement contraires au marxisme, de collaboration des classes.

Cet abandon partiel pratique de Marx est même justifié théoriquement par certains.

« Il est impossible, écrit M. De Man, de réaliser un ordre juridique socialiste avec des gens qui ne seraient inspirés que par la haine du patronat. Sans doute seraient-ils capables de faire une révolution et d'accomplir l'œuvre de destruction qu'elle suppose, mais seraient-ils en état de construire quelque chose ? Enfermez un chien et refusez-lui la satisfaction de ses instincts : vous aurez en peu de temps un animal hargneux, excellent pour le combat. Mais si vous essayez de l'employer à autre chose, vous constaterez qu'il est devenu incapable et qu'il est impropre à la vie commune avec d'autres êtres » (1).

« La théorie marxiste peut donc nier tant qu'elle veut l'existence de liens sociaux supérieurs aux intérêts de classe, la pratique fait litière de ces scrupules et établit un compromis là où le dogme édifie une contradiction » (2). Que de finesse en cette formule pour lâcher Marx !

« L'accentuation dominante du point de vue de classe appartient donc au stade primitif et purement propagandiste du socialisme. A cette époque, l'appel aux intérêts de classe est le moyen le plus efficace de réveiller la volonté politique des masses et d'en faire la première concentration. Dès que cette concentration est faite, comme elle l'est aujourd'hui dans presque tous les pays civilisés, le centre de gravité des mobiles se déplace... Les intérêts et les programmes particuliers,

(1) H. DE MAN, *Au-delà du marxisme*, p. 68.

(2) *Ibid.*, p. 108.

représentés par les partis, (ne sont) que des éléments dont l'intégration en une formule totale est la fonction de l'État parlementaire » (1). On reconnaît ici le Bien commun des catholiques.

Aussi, bien qu'il approuve le socialisme de la haine comme ayant jadis « été le moyen indispensable de procurer à des millions d'êtres humains des conditions de vie meilleures et plus saines », il avoue — et c'est bien sa conviction personnelle — que « le ressentiment de classe, plein d'envie et de haine que cette lutte engendra, peut apparaître comme un déficit éthique, si on le mesure aux exigences idéales de la morale chrétienne et socialiste » (2).

Après M. De Man, entendons de moindres prophètes.

M. Koulisher, rédacteur au *Peuple*, jonglant du reste quelque peu avec l'histoire et la logique, ne prétend nullement légitimer la lutte des classes, et récuse le grief, fait maintes fois aux socialistes, de pousser les pauvres à la haine jalouse de ceux qui possèdent. « Ces accusations ne sont nullement justifiées. Les socialistes n'ont jamais prétendu que ces conflits de classe étaient souhaitables... Jamais non plus les socialistes n'ont poussé à la haine des capitalistes, jamais ils n'ont excité la basse envie de la richesse... ; le désir le plus évident des socialistes n'est pas de provoquer la lutte des classes ni de l'aviver, mais bien au contraire de lutter pour sa disparition la plus rapide et la plus définitive... par la disparition des classes elles-mêmes » (3).

Quoi qu'il en soit de cette « disparition des classes » qui peut s'entendre en un sens orthodoxe (4) — à supposer par exemple

(1) H. DE MAN, *Au-delà du marxisme*, p. 109.

(2) H. DE MAN, *Au-delà du marxisme*, p. 401.

(3) G. KOULISHER, *L'Église devant le socialisme*, Bruxelles, L'Églantine, p. 40-43.

(4) *Quadragesimo anno* pense aussi qu'on peut supprimer, qu'on peut même désirer voir supprimer les classes dans la production. « On ne saurait arriver à une guérison parfaite que si à ces classes opposées on substitue — ce qui revient à supprimer en remplaçant — des organes bien constitués... » (p. 636). Ce qui ne veut pas dire qu'on tende à un égalitarisme absolu qui n'est pas non plus la thèse socialiste.

généralisé le régime de l'actionnariat ouvrier ou surtout de la gestion ouvrière de l'entreprise, ce qui supprime les classes au sens technique marxiste du mot — il reste que M. Koulisher est d'accord avec nous pour condamner la lutte des classes.

Nous n'affirmerons pas que M. Koulisher a historiquement raison en niant que le socialisme ait jamais fait appel à la lutte des classes! De toute évidence pourtant, depuis 1891, le socialisme s'est partiellement assagi. Certains doctrinaires socialistes en arrivent même à souligner discrètement, non plus des divergences, mais des convergences d'intérêts entre les classes, ce qui pousse non aux luttes mais à l'entente.

L'encyclique *Quadragesimo anno* avait noté une atténuation de la lutte des classes. Elle l'explique en ces termes que nous venons de voir partiellement justifiés pour notre pays.

« La lutte des classes, en effet, si elle renonce aux actes d'hostilité et à la haine mutuelle, se change peu à peu en une légitime discussion d'intérêts, fondée sur la recherche de la justice, et qui, si elle n'est pas cette heureuse paix sociale que nous désirons tous, peut cependant et doit être un point de départ pour arriver à une coopération mutuelle des professions » (p. 644).

Positions socialistes vis-à-vis de la propriété privée.

Le redressement du socialisme vers des positions chrétiennes est plus nettement marqué encore dans le domaine de la propriété privée par l'abandon des prétentions au collectivisme absolu. En fournir la preuve est facile.

Tout le monde a entendu parler du plan De Man auquel se sont ralliés les socialistes belges. Or celui-ci prévoit formellement, à côté du secteur nationalisé, le secteur privé, qui comprendra tout ce qui n'est pas organisations du crédit, transport ou matières premières. Dans ce secteur privé, « il ne sera apporté aucun changement au régime de la propriété... L'épargne individuelle sera considérée comme une forme légitime de l'assurance contre les vicissitudes économiques... La législation sur l'héritage n'apportera à la libre transmission

des biens que les entraves nécessaires pour empêcher la reconstitution d'une oligarchie financière héréditaire » (1).

Nous trouvons, dans le dernier ouvrage de M. De Man, des indications plus précises encore sur l'extension de ce secteur de propriété privée. Il « ne vaut pas seulement pour la partie où prédominent les formes non capitalistes d'entreprises, celles qui ne connaissent ni séparation entre le travail et la propriété, ni prolétarianisation, comme chez les paysans indépendants, les artisans et les hommes d'affaires. Mais cela vaut encore pour l'autre partie, celle où il y a des entreprises capitalistes avec prolétarianisation, mais sans que se forment des monopoles, comme par exemple dans la plupart des industries manufacturières du type des industries textiles et de l'industrie d'alimentation » (2).

« Le plan du travail » admet même la richesse : lors de la nationalisation prévue du crédit, on ne dépouillera pas, mais on expropriera, moyennant indemnité, les anciens banquiers; l'on conservera même les intéressés à leurs places respectives « pour autant qu'ils se montrent disposés à apporter à l'œuvre de redressement poursuivie par le plan dans son ensemble, leur collaboration loyale et dévouée » (3). Voici donc un socialisme qui s'accommode — en théorie du moins, sans préjuger de l'éventuelle application pratique! — de la richesse, possédée en propriété privée. Sans doute dira-t-on que cette richesse privée n'est plus capitaliste puisqu'on empêchera « sa réutilisation à des fins préjudiciables à l'intérêt du nouveau régime » (4); soit; mais qui ne voit que nous sommes ici aux antipodes du marxisme collectiviste?

M. Vandervelde écrit de son côté que « dans le débat sur la socialisation, elles (les propriétés paysannes et artisanes) restent hors de cause » (5). Dans la propriété privée, il distingue

(1) H. DE MAN, *Le plan du travail*, Paris, Labor, p. 21.

(2) H. DE MAN, *L'idée socialiste*, Paris, Grasset, p. 512.

(3) H. DE MAN, *Le plan du travail*, p. 18.

(4) *Ibid.*

(5) É. VANDERVELDE, *L'alternative : capitalisme d'état ou socialisme démocratique*, Bruxelles, L'Églantine, p. 43.

la propriété personnelle du paysan et la propriété capitaliste des membres du Comité des Forges. « L'une et l'autre sont des propriétés privées de même que le brochet et le goujon sont l'un et l'autre des poissons de rivière. Seulement cela n'empêche pas le brochet de dévorer le goujon. Et de même... dans le monde social » (1). M. Vandervelde n'en veut nullement à la propriété privée personnelle; il ne voue aux gémonies que la propriété privée capitaliste. Seulement, il est difficile de savoir en pratique où l'une finit, où l'autre commence.

M. Koulisher n'est pas moins net. « Il ne s'agit pas pour les socialistes de socialiser toute la propriété pour satisfaire à un principe abstrait; le socialisme ne doit faire fi ni de l'incontestable instinct de propriété de l'homme, ni de certains avantages évidents de la propriété. Nul n'a jamais songé à socialiser les objets d'usage personnel; les socialistes qui ont partout favorisé l'épargne, la construction des habitations à bon marché, n'ont jamais contesté aux travailleurs le droit de jouir du fruit de leur travail et le droit de transmettre à leurs enfants une partie des biens toujours relativement modestes ainsi accumulés » (2).

Il n'est pas nécessaire de montrer que l'action socialiste a été conforme, sur ce point, à la théorie. Son mobile n'a pas été de supprimer la petite propriété privée, mais bien de l'accroître et de la développer.

Concluons : le socialisme belge, loin de tendre, comme le voulait le marxisme, à la suppression de toute propriété, se montre partisan de la propriété privée, de la petite propriété sans doute, mais de la propriété privée quand même.

Le socialisme actuel reste partisan de la nationalisation des grands moyens de production. On connaît les grandes lignes du plan De Man : « L'objet de ce plan est une transformation économique... du pays, qui consiste à instaurer un régime d'économie mixte : à côté du secteur privé, un secteur natio-

(1) É. VANDERVELDE, *Ibid.*, p. 39-40.

(2) G. KOULISHER, *op. cit.*, pp. 49-50.

nalisé qui englobe l'organisation du crédit et les principales industries... » (1).

M. Koulisher écrit : « La propriété du grand capital, la propriété des grands moyens d'échange et de production, celle dont dépend le sort de millions d'humains et qui se dissocie de plus en plus d'avec le travail, cette propriété-là doit devenir une propriété collective » (2).

Et pourquoi ne veut-on pas de cette propriété privée quand il s'agit du grand capital ? Est-ce, comme jadis, par opposition au principe même de la propriété privée ? Non ; puisqu'on admet formellement aujourd'hui la légitimité de cette propriété privée. « L'être humain reporte un sentiment de possession sur les objets dont il se sert pour le plaisir ou pour le travail, et sur ceux qu'il a créés lui-même. Ce sentiment de possession et la revendication de propriété qui en dérive, loin d'être le produit maudit d'un ordre social immoral, constitue la condition essentielle de toute moralité sociale. La nature individuelle de l'âme exige cette nature individuelle de la possession... En méconnaissant l'existence de cet instinct de possession chez l'ouvrier, le rationalisme marxiste nie... (ce) qui donne une direction à ses aspirations sociales les plus profondes » (3). On croirait entendre un philosophe thomiste.

Si donc l'on combat la grande propriété capitaliste, ce n'est pas par haine de la propriété privée, mais à cause de « la dépendance à laquelle cette puissance monopoliste (du grand capital) réduit l'État », paralysant « tout effort pour transformer la démocratie politique en une véritable démocratie sociale et économique » (4) ; c'est aussi parce que « le grand capitalisme dont les forces sont concentrées entre les mains de quelques-uns et dont la puissance tentaculaire se manifeste avec autant d'arbitraire que de brutalité, menace précisément la propriété, fruit du travail, qui semble être dans une mesure plus ou moins

(1) H. DE MAN, *Le plan du travail*, p. 18.

(2) G. KOULISHER, *op. cit.*, p. 50.

(3) H. DE MAN, *Au-delà du marxisme*, p. 66.

(4) H. DE MAN, *Le plan du travail*, p. 17.

large, indispensable à l'homme. Le grand capitalisme est essentiellement expropriateur » (1).

On reconnaît l'apologue de M. Vandervelde, le brochet dévorant le goujon.

« Le sentiment d'équité se soulève contre les capitalistes, moins à cause de la puissance de consommation que leur donne la richesse (la plupart des grands hommes d'affaires sont trop absorbés par leurs intérêts et travaillent trop dur pour ne pas être des ascètes), qu'à cause du pouvoir dont ils disposent comme détenteurs de moyens de production... Ce que l'on reproche au capitalisme, c'est moins la plus-value (2) qu'il s'approprie que l'usage qu'il en fait pour étayer une prédominance sociale qui transforme les non-capitalistes en objets de sa volonté » (3).

Ce n'est donc pas sans fondement dans les faits que l'encyclique écrit :

« La guerre déclarée à la propriété privée se calme elle-aussi de plus en plus et se restreint de telle sorte que, en définitive, ce n'est plus la propriété même des moyens de production qui est attaquée, mais une certaine prépotence sociale que cette propriété, contre tout droit, s'est arrogée et a usurpée » (p. 644).

Conclusion.

L'encyclique ne relève pas d'autres positions marxistes abandonnées par certains de nos socialistes actuels. Il en est pourtant. Pour s'en rendre compte, il suffit de lire l'ouvrage souvent cité de M. De Man. Donnons encore quelques textes.

« Je crois que la question d'un renouvellement de la pensée socialiste par une impulsion nettement opposée aux fondements philosophiques du marxisme se pose ou se posera bientôt de quelque manière partout » (4).

(1) G. KOULISHER, *op. cit.*, p. 50.

(2) Cf. la critique de la plus-value dans *Au-delà du marxisme*, p. 318 et suiv. « Il est rare qu'une montagne scientifique aussi colossale ait accouché d'une souris scientifique aussi minuscule » p. 318.

(3) H. DE MAN, *Au-delà du marxisme*, p. 42.

(4) H. DE MAN, *Ibid.*, p. 7.

« Les hypothèses (philosophiques sur lesquelles se basa le marxisme) sont aussi généralement controuvées aujourd'hui qu'elles étaient généralement adoptées il y a un siècle. Tout effort scientifique à notre époque essaie de se libérer de cette mentalité... : déterminisme, mécanicisme, historicisme, rationalisme et hédonisme économique » (1).

« Le nombre des marxistes orthodoxes dans le P. O. B.... est fort petit... Si vous lisiez Marx sans préjugés, vous y trouveriez comme moi beaucoup de formules que vous repousseriez comme le résidu dépassé d'une époque positiviste, déterministe, darwiniste et scientiste » (2).

Nous n'insistons pas pourtant sur ce point : car, à l'encontre de ce que nous avons dit pour la lutte des classes et surtout pour le principe de la propriété privée, rares sont les penseurs socialistes qui partagent en ce point les idées de M. De Man. Une hirondelle ne fait pas le printemps (3). De plus il est opportun de noter que l'abandon du matérialisme de Marx n'implique pas l'adhésion à un spiritualisme religieux et déiste. Il implique seulement un retour à une conception plus spiritualiste de l'univers et de la vie.

L'on est donc en droit de conclure. De 1891, âge de fidélité marxiste, à 1930, le socialisme a évolué. Le sens de cette évolution est orienté « vers les doctrines de la tradition chrétienne ». Il se rapproche d'elles. Du fait qu'il a en pratique abandonné plus d'une fois la lutte des classes, du fait qu'il a renoncé au collectivisme intégral et reconnu, au moins partiellement, le droit de propriété privée, le socialisme a délaissé une partie de ses erreurs. Si pénible qu'il puisse lui être de le constater, il a fait déjà une bonne partie du chemin de Canossa. S'il continuait en cette voie, il n'est pas impossible que dans 40 ans l'Église cesse de le condamner, comme c'est le cas du

(1) H. DE MAN, *Au-delà du marxisme*, p. 23.

(2) *Le Peuple*, 21-12-1934 : Réponse à M. Becker.

(3) « Je tiens personnellement pour excessive cette réaction contre le déterminisme économique ». É. VANDERVELDE, *Le marxisme a-t-il fait faillite?* Bruxelles, L'Églantine, p. 232.

travaillisme anglais. Il n'y aura pas eu évolution de principes de la part de l'Église : la vérité historique exige que l'on parle d'évolution du socialisme.

L'on sait qu'au point de vue religieux le socialisme belge d'aujourd'hui, tel qu'il se manifeste en son action et en ses journaux, diffuse un esprit d'hostilité au catholicisme, ou prône des thèses, notamment sur l'éducation ou le mariage, inadmissibles en morale chrétienne. Notre conclusion ne vise que ses positions économiques et sociales.

4. Le socialisme sentimental.

Jusqu'ici nous n'avons guère parlé que du socialisme doctrinal, celui des docteurs du parti. Beaucoup d'auteurs dans leur exposé du socialisme s'attachent uniquement à ceux-ci. Mais ce n'est pas là tout le socialisme; surtout, ce n'est pas le socialisme réel, tel qu'il est non pas pensé, mais vécu par la majorité des socialistes en chair et en os. Ce socialisme, qui n'a souvent pas une once de marxisme, est le fait de la plupart des ouvriers adhérents au parti. L'on se doute bien que ceux-ci ne s'intéressent en rien aux thèses philosophiques du socialisme doctrinal. Ils ignorent entièrement — comme presque tous nos diplômés d'enseignement secondaire et maints diplômés universitaires et a fortiori — ce qu'est le déterminisme, le matérialisme historique. Ils n'ont pour la plupart aucun désir de voir s'établir le collectivisme et ne cherchent au contraire qu'à acquérir un avoir privé ou à l'augmenter. Loin d'être matérialistes, bien souvent ils sont croyants, même s'ils ne sont pas pratiquants. S'ils se sont affiliés et s'affilient encore au socialisme, ce n'est pas pour ses doctrines philosophiques dont ils ignorent l'abc, mais pour son action en faveur de la défense de leurs intérêts et de l'amélioration de leur sort. « Je suis syndiqué socialiste, disait un ouvrier croyant à un confrère de Saint-Vincent de Paul, non pas que ce sont (sic) mes croyances mais parce que c'est le parti de l'ouvrier ».

Il importe à tout prix, sous peine de confusion et d'erreur, de distinguer le socialisme doctrinal et celui de l'ouvrier. Les

auteurs qui omettent de le faire, en condamnant valablement le socialisme doctrinal, font que leurs lecteurs condamnent d'une manière simpliste tout ce qui a nom socialisme. Or, nous le montrerons d'après le témoignage de l'Église, cette condamnation globale est illégitime et injuste. Il y a des revendications socialistes qui sont chrétiennes, et des hostilités de catholiques aux revendications socialistes qui sont anti-chrétiennes. Ces oppositions immorales de catholiques qui ne reconnaissent pas leur propre doctrine de justice et de charité dans certains points du programme de leurs adversaires, trouvent leur source en bonne part, croyons-nous, dans la confusion entretenue par plusieurs auteurs catholiques entre les thèses des socialistes doctrinaires et les revendications des socialistes ouvriers.

Le socialisme de ces derniers, hier surtout mais aujourd'hui encore, est constitué par le sentiment aigu — d'où le nom de socialisme sentimental que nous lui avons donné — de l'injustice de leur sort et par un désir ardent de son amélioration. L'ouvrier a l'intuition que la condition qui lui est faite ne correspond pas à ce que mériterait son apport dans la production. Il s'est vu très longtemps dans la misère; il s'est vu et se voit encore en partie, surtout depuis la crise, dans la difficulté, la gêne et l'inquiétude, propres à la situation de prolétaire (1). Par ailleurs, il voyait, hier surtout, l'aisance, la richesse, énorme parfois, des employeurs. Il constatait leur train de vie, plus d'une fois luxueux. Une évidence de bon sens le faisait aspirer à plus de bien-être et à une plus équitable répartition des biens entre le travailleur et le capitaliste.

Dans cet état d'âme, qu'on vienne lui promettre un meilleur sort, qu'on vienne l'exciter contre le riche, qu'on vienne lui prêcher la lutte des classes, il l'acceptera comme un moyen de meilleures conditions de vie.

Le socialisme réel, concret, des socialistes non doctrinaires,

(1) Le prolétaire est celui qui n'a que tout juste le moyen de vivre au jour le jour, sans possibilité d'épargne, avec toutes les inquiétudes du lendemain, à la merci de tous les événements.

c'est cela et rien de plus : un cri de douleur, et un appel à une meilleure justice distributive. Ils ont tort de s'affilier au socialisme pour la réaliser; ils ont raison de la poursuivre.

II. JUGEMENT DE L'ÉGLISE SUR LE SOCIALISME.

Il importait de faire les distinctions que nous avons faites. L'on verra de la sorte plus aisément quel socialisme est condamné par l'Église ou ce qui en lui est condamné.

Rappelons qu'en ses jugements l'Église se place au point de vue de la morale. Ses décisions engagent les chrétiens : ceux-ci n'ont pas le droit d'approuver ce qu'elle déclare immoral, d'improver ce qu'elle déclare moral. Elle est en effet l'interprète authentique du droit naturel et chrétien.

Jugement d'ensemble.

Une lecture attentive de l'encyclique *Quadragesimo anno* nous permet de relever un certain nombre de jugements qui montrent la position nuancée prise par l'Église vis-à-vis du socialisme.

Voici d'abord des jugements de condamnation générale, visant le socialisme pris en bloc, dans son intégrité :

« Soit comme doctrine, soit comme fait historique, soit comme action, il ne peut pas se concilier avec les principes de l'Église catholique » (p. 645).

« Socialisme religieux, socialisme chrétien, sont des contradictions : personne ne peut être en même temps bon catholique et vrai socialiste » (p. 645).

« Toutes les formes (du socialisme) même mitigées se sont révélées très éloignées de l'Évangile » (p. 649).

Voici maintenant des jugements d'approbation partielle du socialisme modéré :

« Le socialisme, comme toutes les erreurs, contient une part de vérité, ce que d'ailleurs les Souverains Pontifes n'ont jamais nié » (p. 646).

« On ne peut nier que parfois ses revendications ressemblent étonnamment à ce que demandent ceux qui veulent réformer la société selon les principes chrétiens » (p. 644).

« De la sorte, les choses peuvent en arriver insensiblement à ce que les idées de ce socialisme mitigé ne diffèrent plus de ce que souhaitent et demandent ceux qui cherchent à réformer la société sur la base des principes chrétiens » (p. 644).

« Des demandes et des réclamations de ce genre sont justes et n'ont rien qui s'écarte de la vérité chrétienne; encore bien moins peut-on dire qu'elles appartiennent en propre au socialisme. Ceux donc qui ne veulent pas autre chose n'ont aucune raison pour s'inscrire parmi les socialistes » (p. 644-645).

Bien plus, la valeur de base de ces revendications justes est plus profondément légitimée par les principes catholiques que par la seule philosophie socialiste.

« Qu'ils (les propagandistes catholiques) s'attachent avant tout, si vraiment ils veulent annoncer l'Évangile, à faire voir aux socialistes que leurs réclamations, dans ce qu'elles ont de juste, trouvent un appui bien plus fort dans les principes de la foi chrétienne, et une force de réalisation bien plus efficace dans la charité chrétienne » (p. 645).

On le voit : l'Église est loin d'adopter un antisocialisme simpliste; il faut donc à tout prix séparer l'ivraie du bon grain et chercher à établir nettement ce que l'Église condamne dans le socialisme et ce qu'elle en approuve.

Ce que l'Église condamne aujourd'hui encore dans le socialisme.

Il va de soi que l'Église ne modifie pas ses condamnations d'hier : la nécessité de la lutte des classes, la volonté de supprimer toute propriété privée et d'établir un collectivisme généralisé restent thèses condamnées.

Mais sur ces points, le socialisme actuel a évolué. Supposons son évolution parachevée, une question se pose :

« Mais que dire, si, pour ce qui est de la lutte des classes et de la propriété privée, le socialisme s'est véritablement atténué et corrigé, au point que, sur ces deux questions, on n'ait plus rien à lui reprocher? S'est-il par là débarrassé instantanément de sa nature anti-chrétienne? Telle est la question devant laquelle beaucoup d'esprits restent hésitants. Nombreux sont les catholiques qui, voyant bien que les principes chrétiens ne peuvent être ni laissés de côté, ni supprimés, semblent tourner les regards vers le Saint-Siège et Nous demander avec instance de décider si ce socialisme est suffisamment

revenu de ses fausses doctrines pour pouvoir, sans sacrifier aucun principe chrétien, être admis, et en quelque sorte baptisé » (p. 645).

L'Église répond à cette question par la négative. Sans doute, sur les points mentionnés, le socialisme modéré peut avoir sensiblement rejoint les positions chrétiennes. De ce chef, il n'est plus condamnable. Mais le venin n'est pas encore entièrement dégorgé. Aujourd'hui encore, il tient des thèses inconciliables avec la doctrine catholique. En quoi? Le Pape l'indique d'un mot : « sa conception de la société est on ne peut plus contraire à la vérité catholique » (p. 645).

Qu'est-ce à dire? L'Église reproche, même au socialisme modéré, d'enseigner encore une conception matérialiste et laïciste de la vie et de la société.

L'homme a une destinée qui se joue sur un double plan, temporel et éternel, le plan temporel étant seulement le stade de préparation de l'éternel. La société a pour mission de l'aider à remplir cette destinée à deux étapes. C'est ce qu'ignore ou ce que nie le socialisme :

... « Ignorant complètement cette sublime fin de l'homme ou de la société ou n'en tenant aucun compte, il suppose que la communauté humaine n'a été constituée qu'en vue du seul bien-être » (p. 646).

Diviniser le seul bien-être, c'est faire du confort matériel, de la possession des biens d'ici-bas, le mobile supérieur de l'activité humaine, le premier des biens à rechercher. De là :

« Une telle importance est donnée à la possession de la plus grande quantité possible des objets pouvant procurer les avantages de cette vie, que les biens les plus élevés de l'homme, sans en excepter la liberté, seront subordonnés, et même sacrifiés, aux exigences de la production la plus rationnelle. Cette atteinte portée à la dignité humaine dans l'organisation « socialisée » de la production sera largement compensée, assurent-ils, par l'abondance des biens qui, socialement produits, seront prodigués aux individus et que ceux-ci pourront, à leur gré, appliquer aux commodités et aux agréments de cette vie » (p. 646).

L'homme est esprit en même temps que matière. Sans doute les socialistes — après saint Thomas — ont-ils raison de dire

qu'une suffisante possession des biens terrestres est une condition même de la vie de l'esprit, de la possibilité d'acquisition d'une certaine culture; par ailleurs, l'homme est personne, l'homme est intelligence et volonté et il faut soigneusement veiller à ne pas étouffer, sous prétexte de lui fournir des biens matériels, ses prérogatives spirituelles, son légitime souci d'indépendance, son esprit d'initiative. Or, plus on poussera loin la collectivisation, plus il y aura risque d'opprimer à l'excès cette légitime liberté personnelle :

« La société donc telle que la rêve le socialisme, ne peut exister ni même se concevoir sans un emploi de la contrainte manifestement excessif » (p. 646).

Le socialisme répliquera sans doute que l'hypercapitalisme actuel ne laisse plus à beaucoup qu'une apparence de liberté, que les maîtres du crédit dispensent celui-ci selon leur bon plaisir. Par là « ils distribuent en quelque sorte le sang à l'organisme économique dont ils tiennent la vie entre leurs mains, si bien que sans leur consentement nul ne peut plus respirer » (p. 641).

C'est fort exact. Mais cela prouve que l'hypercapitalisme est une institution dangereuse, cela ne prouve pas que le collectivisme ne le soit pas également. Il est sûr que la dépendance de l'individu vis-à-vis du capitalisme d'état socialiste ne serait pas moindre, serait bien plus considérable encore que vis-à-vis de l'hypercapitalisme. Dans la mesure même en tout cas, où tous deux vinculent exagérément la liberté humaine, ils sont condamnables et il y a lieu de chercher un système institutionnel qui évite ce grave excès. On sait que l'Église prône dans ce but une organisation professionnelle du monde économique.

Le socialisme, prétendant que la société est constituée en vue du seul bien-être et niant toute autorité de Dieu, sera forcément laïciste. Comme son collègue, le libéralisme, il refusera à la société tout devoir de culte envers Dieu. Par une conséquence opposée, il sapera, sans le savoir ni le vouloir,

tout fondement à une véritable autorité sociale en son sein, celle-ci ne pouvant se fonder qu'en Dieu.

« En elle (la société) disparaît toute vraie autorité sociale : celle-ci, en effet, ne peut se fonder sur les intérêts temporels et matériels, mais ne peut venir que de Dieu, Créateur et fin dernière de toutes choses » (p. 646).

Le dernier grief que l'Église fait donc encore au socialisme modéré, c'est sa conception exclusivement temporelle et terrestre de la vie et de la société. Il n'est plus de nos jours matérialiste comme Marx l'était et comme on l'était au XIX^e siècle : c'est vraiment trop passé de mode en philosophie. Il est à sa manière spiritualiste, mais d'un spiritualisme laïque qui ne peut suffire à l'Église. Faut-il ajouter, qu'en nos pays du moins, il ne s'est pas contenté de faire abstraction de la doctrine catholique. Qu'il s'en défende ou non, les faits sont là, il l'a fréquemment combattue et la combat encore.

En voici l'aveu formel. Le socialisme, « s'il n'est pas anti-religieux, est incontestablement anticatholique. Le socialisme déclare que la religion est affaire privée... Cela veut dire... que la religion, étant affaire privée, n'est pas affaire publique, qu'il doit y avoir séparation de l'Église et de l'État... Pour les catholiques, les collectivités sont tenues de reconnaître l'autorité divine et de se soumettre à sa loi... Dès lors, comment demander à un catholique croyant de devenir socialiste tout en restant catholique ? Il est certain qu'il y a là une incompatibilité foncière... Dans le domaine de l'enseignement, dans le domaine de la législation sur la famille, dans le domaine de l'éducation, l'action catholique s'oppose à l'action socialiste. Dire qu'on peut être catholique et socialiste en même temps, c'est méconnaître la vérité » (1).

La chose est claire : ce qui oppose le catholicisme au socialisme modéré dont nous avons parlé, ce n'est plus le terrain économique et social, du moins dans l'ensemble, c'est le terrain religieux.

(1) G. KOULISHER, *op. cit.*, p. 60-62.

Si le travaillisme anglais, selon la déclaration authentique du Cardinal Bourne, n'est pas visé par les condamnations de *Quadragesimo Anno*, c'est parce que, malgré une parenté indéniable, doublée de divergences indéniables avec le socialisme, il a su, à la manière pragmatique des Anglo-Saxons, éviter de prendre position sur le terrain philosophique et religieux qui n'est pas le sien (1).

Conclusion.

On le voit donc. Le socialisme condamné par l'Église est d'abord le marxisme d'hier, celui qui niait la légitimité de la propriété privée, celui qui voulait la collectivisation intégrale des biens de production, celui qui prônait, comme moyen d'amélioration sociale, l'appel immoral à la lutte des classes; c'est le socialisme d'aujourd'hui dans la mesure exacte et restreinte, nous l'avons vu, où il professe encore ces erreurs; c'est le marxisme d'hier et le socialisme d'aujourd'hui en tant qu'ils professent une philosophie exclusivement terrestre de la vie et de la société.

Ce que nous avons appelé le socialisme pratique — c'est-à-dire le socialisme concret de la plupart de nos ouvriers belges — n'est pas ou guère atteint par ces condamnations. L'ouvrier socialiste belge est partisan de la propriété privée; ce à quoi il aspire, c'est à une plus grande richesse personnelle; il ignore tout du matérialisme historique ou philosophique; la plupart du temps, il est encore croyant, quoique non pratiquant. Son tort est de s'affilier au parti socialiste dont il soutient ainsi toute l'action, bonne et mauvaise, d'y acquiescer aux appels à la lutte des classes; mais bien naïf qui penserait que l'esprit de lutte des classes est le monopole de l'ouvrier!

(1) « En Angleterre, le programme du Labour Party est exclusivement politique et économique. Il n'a rien à voir avec l'Église ». É. VANDERVELDE, *Le marxisme a-t-il fait faillite?* Bruxelles, L'Églantine, p. 222. Voir aussi p. 221 où il raconte que 2 ou 3 ans après la guerre, au bureau international socialiste siégeant à Londres, Henderson, qui présidait, récita la prière avant le repas au grand ébahissement du socialiste français Dubreuil.

Ce que l'Église approuve dans les revendications socialistes.

Nous devrions écrire plutôt : ce que l'Église approuve dans les revendications ouvrières. Nous laissons pourtant le mot « revendications socialistes » pour montrer aux catholiques, qui sont trop souvent de purs antisocialistes, qu'ils ont à nuancer leur jugement et, qu'au lieu de tout combattre dans le socialisme, ils ont à distinguer soigneusement la part de vérité et d'erreur, à faire leur cette part de vérité et à l'incorporer dans leur doctrine sociale : « Fas est ab hoste doceri » (1).

I. L'aspiration à une meilleure justice sociale, à une plus équitable répartition des richesses.

Les biens d'ici-bas ont été créés par Dieu pour servir à tous les hommes, pour permettre à tous et à chacun, de mener une vie humaine digne, en préparation à sa survie.

« Pour procurer cette utilité aux hommes d'une manière sûre et bien ordonnée, la nature a elle-même institué le partage des biens par le moyen de la propriété privée » (p. 627).

La propriété privée est donc un moyen; son but, c'est la répartition équitable, entre tous les hommes, des biens de ce monde.

« Or, ce n'est pas n'importe quel partage des biens et des richesses qui réalisera, aussi parfaitement du moins que le permettent les conditions humaines, l'exécution du plan divin. Les ressources que ne cessent d'accumuler les progrès de l'économie sociale doivent donc être réparties de telle manière, entre les individus et les diverses classes de la société, que soit procurée cette utilité commune dont parle Léon XIII, ou, pour exprimer autrement la même pensée, que soit respecté le bien commun de la société tout entière. La justice sociale ne tolère pas qu'une classe empêche l'autre de participer à ces avantages. Elles pèchent donc toutes deux également contre cette sainte loi, — et la classe des riches, quand, dégagée par sa fortune de toute sollicitude, elle estime parfaitement régulier et naturel un état de choses qui lui procure tous les avantages sans rien laisser à

(1) « Tout n'est pas mauvais dans le mouvement socialiste, nos bien chers Frères; tout n'est pas bon en dehors du socialisme. » *Lettre collective de l'épiscopat belge* du 18 août 1925.

l'ouvrier; — et la classe des prolétaires, quand, exaspérée par une situation qui blesse la justice et trop exclusivement soucieuse de revendiquer les droits dont elle a pris conscience, elle réclame pour soi la totalité du produit qu'elle déclare sorti tout entier de ses mains; quand elle prétend condamner et abolir, sans autre motif que leur nature même, toute propriété et tout revenu qui ne sont pas le fruit du travail, quelles que soient par ailleurs leur nature et la fonction qu'ils remplissent dans la société humaine » (p. 628).

L'on voudra bien remarquer que les deux affirmations condamnées par le Souverain Pontife relèvent du socialisme doctrinal marxiste, non du socialisme modéré actuel, moins encore du socialisme pratique de nos ouvriers.

Tel est le droit : équitable répartition entre les classes des ressources fournies par les progrès économiques; le capital et le travail ont chacun droit à leur rémunération.

Quel est le fait ? La situation réelle correspond-elle au droit ?

Hier, au temps de Léon XIII, à vue d'univers, il fallait répondre : non. Au début de son encyclique *Rerum Novarum*, le Souverain Pontife le déclare :

« Ils (les hommes des classes inférieures) sont pour la plupart dans une situation d'infortune et de misère imméritées... Les travailleurs, isolés et sans défense, se sont vus avec le temps livrés à la merci de maîtres inhumains... Un petit nombre de riches et d'opulents imposent un joug presque servile à l'infinie multitude des prolétaires ».

Cela se passait en 1890. En est-il encore de même en 1930 ? Ne sont-ce point situations passées dont le rappel a le don de mécontenter pas mal de gens en place ?

Voici le jugement de l'Église en 1930. Notons à nouveau qu'elle parle à vue d'univers.

L'Église reconnaît d'abord l'indéniable amélioration survenue depuis 1890 dans le sort des classes ouvrières. Le paupérisme s'est atténué; la situation des ouvriers, surtout en pays policés, s'est sensiblement améliorée; il reste presque tout à faire encore dans les pays d'Extrême-Orient et chez les salariés ruraux.

« L'atténuation du paupérisme qui, au temps de Léon XIII,

s'étalait encore dans toute son horreur, n'a cependant rien enlevé à la valeur et à l'opportunité de ces instructions. Sans aucun doute, la condition des ouvriers s'est sensiblement améliorée et ils jouissent à bien des égards d'un sort plus tolérable; il en est ainsi surtout dans les pays plus prospères et plus policés, où les ouvriers ne pourraient indistinctement passer tous pour accablés de misère et voués à une extrême indigence. Par ailleurs toutefois, à mesure que l'industrie et la technique moderne envahissaient rapidement pour s'y installer, et les pays neufs et les antiques civilisations de l'Extrême-Orient, on voyait s'accroître aussi l'immense multitude des prolétaires indigents dont la détresse crie vers le ciel. A quoi s'ajoute encore la puissante armée des salariés ruraux, réduits aux plus étroites conditions d'existence et privés de toute perspective d'une participation à la propriété du sol et qui, s'il n'y est pourvu de façon efficace et appropriée, resteront à jamais confinés dans les rangs du prolétariat » (p. 629).

Est-ce à dire que dans les pays policés tout soit parfait?

Non. Pour que le partage des biens réalise les intentions divines, il ne suffit pas d'une atténuation du paupérisme, ni même de sa quasi totale disparition, il ne suffit pas que l'ouvrier ait de quoi vivre au jour le jour sans possibilité d'épargne (ce qui le constitue prolétaire), il faut en plus qu'il reçoive une suffisante abondance des richesses produites de telle manière qu'il devienne à son tour propriétaire, bref, il faut qu'il ait une part proportionnellement plus grande des biens existants.

« Le prolétariat et le paupérisme sont, à coup sûr, deux choses bien distinctes. Il n'en reste pas moins vrai que l'existence d'une immense multitude de prolétaires d'une part, et d'un petit nombre de riches, pourvus d'énormes ressources d'autre part, atteste à l'évidence que les richesses, créées en si grande abondance à notre époque d'industrialisme, sont mal réparties et ne sont pas appliquées comme il conviendrait aux besoins des différentes classes.

Il faut donc tout mettre en œuvre afin que, dans l'avenir du moins, la part des biens qui s'accumule aux mains des capitalistes soit réduite à une plus équitable mesure et qu'il s'en répande une suffisante abondance parmi les ouvriers, non certes pour que ceux-ci relâchent leur labeur — l'homme est fait pour travailler comme l'oiseau pour voler, — mais pour qu'ils accroissent par l'épargne un patrimoine qui, sagement administré, les mettra à même de faire face plus aisément et plus sûrement à leurs charges de famille. Ainsi ils se délivreront de la vie d'incertitudes qui est le sort du prolétariat,

ils seront armés contre les surprises du sort et ils emporteront, en quittant ce monde, la confiance d'avoir pourvu en une certaine mesure aux besoins de ceux qui leur survivent ici-bas.

Tout cela, Notre Prédécesseur l'a non seulement insinué, mais proclamé en termes clairs et explicites; Nous-même, Nous le répétons en cette Lettre avec une nouvelle insistance.

Tel est, en effet, le but que Notre Prédécesseur faisait un devoir de poursuivre : travailler au relèvement du prolétariat. Il convient d'urger d'autant plus cette obligation et d'y appuyer avec une plus pressante insistance, que l'on a trop souvent négligé sur ce point les directives de Notre Prédécesseur, soit qu'on les passât intentionnellement sous silence, soit qu'on jugeât la tâche irréalisable, alors cependant qu'elle peut être accomplie et qu'il n'est pas permis de s'y soustraire » (p. 629-630).

De tous ces textes fort clairs, il est aisé de conclure que le socialisme de nos ouvriers, quand il tend à réaliser une meilleure répartition des richesses, ne fait que poursuivre un but moral et chrétien. Un catholique, loin d'être le défenseur non de l'ordre existant mais du désordre existant en ce domaine, se devrait de favoriser toutes les mesures propres à atteindre ce but. L'histoire de Belgique, de France et d'autres pays, hier surtout, aujourd'hui encore parfois, nous dit assez, hélas! combien plusieurs catholiques se sont aveuglément montrés hostiles à toute législation sociale, combien plusieurs aussi se sont montrés inhumains dans la manière de traiter leurs ouvriers.

« C'est une chose bien lamentable, vénérables Frères, qu'il y ait eu, qu'il y ait même, hélas! encore des hommes, qui, tout en se disant catholiques, se souviennent à peine de cette sublime loi de justice et de charité en vertu de laquelle il ne nous est pas seulement enjoint de rendre à chacun ce qui lui revient, mais encore de porter secours à nos frères indigents comme au Christ lui-même; qui, chose plus grave, ne craignent pas d'opprimer les travailleurs par esprit de lucre. Bien plus, il en est qui abusent de la religion elle-même, cherchant à couvrir de son nom leurs injustes exactions, pour écarter les réclamations pleinement justifiées de leurs ouvriers. Nous ne cesserons jamais de stigmatiser une pareille conduite; ce sont ces hommes qui sont cause que l'Église, sans l'avoir en rien mérité, a pu avoir l'air et s'est vu accuser de prendre le parti des riches et de n'avoir aucun sentiment de pitié pour les besoins et les peines de

ceux qui se trouvent déshérités de leur part de bien-être dans cette vie » (p. 648).

L'Église, juge de la morale, déclare donc que l'actuelle répartition des richesses créées par l'industrialisme est inéquitable, contraire à la volonté providentielle de Dieu; elle approuve, du moins quant à leur but, quant à leurs moyens aussi, si l'on ne fait pas appel à l'injustice ou à la haine des classes, les revendications ouvrières pour un meilleur bien-être; elle impose par conséquent à tous les catholiques le devoir de collaborer de leur mieux à ce but. Être démocrates sociaux (1) — nous ne disons pas démocrates politiques — n'est pas un luxe, c'est un devoir.

2. *L'intervention de l'État dans l'économie.*

L'Église n'admet pas la thèse libérale du non-interventionnisme de l'État dans les affaires, pas plus du reste que la thèse socialiste originelle de l'interventionnisme universel et dictatorial. L'Église adopte une position moyenne : l'État, promoteur par mission du bien commun, n'a pas à supplanter les individus ou les groupements particuliers dans leurs entreprises, tant qu'elles suffisent à assurer les services nécessaires et tant qu'elles restent compatibles avec sa propre indépendance; par ailleurs, il a un rôle de suppléance à jouer, temporaire ou durable, en cas de déficience ou d'impuissance des initiatives individuelles, un rôle aussi de conseiller, de coordonnateur, de stimulateur ou de modérateur, selon les circonstances, et ce, toujours en vue du bien commun qui est son objectif à lui. C'est là l'âme de vérité du socialisme.

(1) Nous parlons de démocratie sociale au sens où l'on emploie le mot en Belgique. Il est suffisamment expliqué ici par ce que nous avons dit précédemment. Il n'a rien de commun avec la social-démocratie allemande. Il a le même sens que le mot de démocratie chrétienne dans les encycliques de Pie X. Mais en Belgique, la démocratie chrétienne ayant de fait un sens social et politique, nous avons évité intentionnellement le mot. L'Église impose la démocratie sociale. Elle admet la démocratie politique, elle ne l'impose pas, et un catholique peut parfaitement être partisan d'un autre régime politique.

« Que l'autorité publique abandonne donc aux groupements de rang inférieur le soin des affaires de moindre importance où se disperserait à l'excès son effort; elle pourra dès lors assurer plus librement, plus puissamment, plus efficacement les fonctions qui n'appartiennent qu'à elle, parce qu'elle seule peut les remplir : diriger, surveiller, stimuler, contenir, selon que le comportent les circonstances ou l'exige la nécessité » (p. 635).

3. *La nationalisation de certains services.*

Le marxisme voulait tout collectiviser; le socialisme, genre De Man, veut nationaliser le crédit et les principales industries. L'Église, soucieuse à la fois de la liberté des individus et des possibilités de réalisation de l'État, répugne à toute nationalisation qui ne s'avèrerait pas nécessaire. Elle reconnaît pourtant des motifs légitimes de nationalisation. Si la possession de certains biens par des groupements privés va jusqu'à leur procurer une influence énorme qui mette en danger l'indépendance de l'État ou le bien commun, les pouvoirs publics seront autorisés à procéder légitimement à leur expropriation.

« Il y a certaines catégories de biens pour lesquels on peut soutenir avec raison qu'ils doivent être réservés à la collectivité, lorsqu'ils en viennent à conférer une puissance économique telle qu'elle ne peut, sans danger pour le bien public, être laissée entre les mains des personnes privées.

Des demandes et des réclamations de ce genre sont justes et n'ont rien qui s'écarte de la vérité chrétienne; encore bien moins peut-on dire qu'elles appartiennent en propre au socialisme. Ceux donc qui ne veulent pas autre chose n'ont aucune raison pour s'inscrire parmi les socialistes » (p. 644).

L'Osservatore Romano reconnaît que l'Encyclique parle ici de « propriété publique, de véritable nationalisation ». Il se demande jusqu'où s'étendra cette légitime socialisation ? « Cela dépendra des circonstances concrètes de lieu, de civilisation, etc... Mais il ne peut s'agir ici d'une politique orientée délibérément vers la nationalisation progressive de toutes les grandes sources de la production. Il s'agit au contraire d'une socialisation limitée à quelques entreprises très importantes et pour lesquelles l'appropriation publique s'impose comme le seul moyen efficace de

protéger l'intérêt général... Ce pourrait être le cas de certains monopoles : services d'utilité publique, stations hydro-électriques, fabriques de munitions... » (1).

L'Église accorde donc au socialisme qu'il peut exister certaines catégories de biens pour lesquels s'impose la nationalisation. C'est sa part de vérité. Mais elle reste hostile à la mentalité socialiste qui tend à majorer le plus possible cette collectivisation.

En résumé, pour montrer la part de vérité du socialisme, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire la conclusion de l'article de l'*Osservatore Romano* que nous venons de citer. Cela nous montrera en même temps l'erreur de la mentalité libérale et conservatrice.

« En résumé, pour remédier au désordre social, l'Encyclique réclame une action ferme et vigoureuse de l'État en vue de socialiser, quand il y a nécessité, et dans la mesure de cette nécessité, (c'est notre 3^o) mais surtout de diriger et de discipliner l'économie au moyen des organisations professionnelles, (c'est notre 2^o) de promouvoir une politique sociale en vue de l'élévation des classes populaires (c'est notre 1^o) ».

Le socialisme éducateur.

Avant de conclure, il importe de dire un mot du « socialisme éducateur ».

« Tout ce qui vient d'être rappelé par nous et confirmé solennellement de notre autorité, doit également s'appliquer à une forme nouvelle du socialisme, encore peu connue en vérité, mais qui actuellement se répand dans un très grand nombre de groupements socialistes. Il s'attache avant tout à mettre son empreinte sur les esprits et sur les mœurs; ce sont tout particulièrement les enfants que, dès le jeune âge, il attire à lui sous couleur d'amitié pour les entraîner à sa suite, mais il s'adresse aussi à la masse entière des hommes, pour arriver enfin à former l'homme « socialiste », qui puisse modeler la société selon ses principes » (p. 647).

En Belgique, ce socialisme éducateur a créé un mouvement,

(1) *Osservatore Romano*, 22-11-1934.

celui des « Faucons Rouges », publie un journal mensuel « Le jeune pionnier », organe de l'Union des Jeunesses Ouvrières socialistes (UJO), organise, plusieurs fois l'an, des « camps » en divers endroits, annuellement en août, une « République d'enfants » à la plage, participe à des « Républiques internationales » (en 1935, elle se tiendra à Paris). Le mouvement assez semblable au scoutisme, sans dédaigner la formation politique — le jeune pionnier expose tous les mois un point du plan De Man à ces gamins précoces ! — vise surtout la formation du caractère (1) et, par la pratique d'une vie communautaire dans les camps et les républiques, cherche à insuffler l'esprit socialiste.

Chez les adultes, M. De Man est le type du socialiste éducateur, qui veut promouvoir une culture socialiste.

« Le mouvement culturel se distingue des branches plus anciennes du mouvement ouvrier, par exemple l'action politique ou syndicale, en ce qu'il oriente non pas vers une transformation des institutions mais vers une transformation des hommes. Peu importe le nom donné au but poursuivi : formation spirituelle de l'ouvrier, éducation de la jeunesse ou configuration de la vie... Le travail de formation spirituelle est impossible s'il n'est pas orienté vers une formation de l'homme au sens le plus général du terme, c'est-à-dire, vers la réalisation d'un type humain. L'éducation des enfants est impossible sans la formation du caractère, c'est-à-dire, sans une adaptation constante à des normes morales déterminées. La configuration de la vie est impossible sans croyance à un sens déterminé de la vie et à une hiérarchie déterminée de valeurs » (2). « Cette forme de mouvement ouvrier (politique) se distingue du mouvement proprement culturel en ce qu'elle pose ses exigences au milieu ambiant tandis que le mouvement culturel pose les siennes à ses propres adhérents » (3).

(1) On a inauguré durant 2 mois (novembre-décembre 1934) dans *Le jeune pionnier* une chronique d'éducation sexuelle. A la suite de réclamations, le numéro de janvier 1935 annonce que cette chronique se continuera dans le seul « *Bulletin des dirigeants* ». Il y a encore des socialistes de bon sens !

(2) H. DE MAN, *L'idée socialiste*, p. 13-14.

(3) *Ibid.*, p. 15.

De quoi est faite cette culture socialiste ? C'est un nouvel humanisme spiritualiste qui comporte nombre d'idées authentiquement chrétiennes (justice, plus grande égalité qui admet pourtant une hiérarchie sociale, meilleure distribution des richesses... etc.) mais transposées au ton laïque et vidées de tout surnaturel.

Pareil socialisme, moins matérialiste, arrêtera sans doute la marche de nombre d'âmes sur la route de la vérité intégrale. Tel quel, parce que laïque, nous ne pouvons que le condamner.

Nous ne parlons ici que du programme du socialisme éducateur. Il faudra voir comment il sera réalisé. D'aucuns, à la suite de certains faits, ne cachent pas leur crainte sur le danger moral des groupements mixtes de jeunesse.

III. CONCLUSIONS GÉNÉRALES.

Conclusions pratiques.

Elles sont nombreuses, elles sont claires.

Un catholique ne peut faire sienne la doctrine socialiste : non que tout y soit faux, mais parce que le socialisme, même modéré, professe sur certains points des enseignements contraires à ceux de l'Église.

Un catholique ne peut adhérer au parti socialiste, même s'il n'adoptait dans le programme de ce parti que les points en consonance avec la doctrine catholique. La raison en est double. En s'affiliant, c'est tout le parti qu'il soutient de son appui et de sa cotisation; et, par là, il renforce le socialisme concret dont l'action globale, même si elle est partiellement bonne, prône des thèses et poursuit des buts anticatholiques. La raison en est encore que les groupements de catholiques sociaux ou de démocrates chrétiens ont fait leur, depuis longtemps, la partie chrétienne du programme socialiste.

Un catholique n'a pas le droit de condamner le socialisme d'une manière simpliste, de rejeter des revendications purement et simplement parce qu'elles figurent au programme socialiste. Il en est parmi elles qui sont pleinement « conformes » aux principes chrétiens. Bien plus, il en est parmi elles qui sont

« exigées » par les principes chrétiens, telle nous l'avons vu une meilleure répartition des biens terrestres. Loin d'y être hostile, un catholique a le devoir d'en hâter l'instauration.

Pour convertir les socialistes, un catholique ne peut minimiser les principes chrétiens. La méthode reviendrait à trahir la vérité. Il a le devoir de faire, en toute intégrité et en toute science, le départ de ce qui est faux et de ce qui est vrai dans le socialisme, de montrer que ses légitimes revendications puisent dans la doctrine chrétienne une force probante infiniment plus grande. C'est ce qu'enseigne l'Église :

« Ne pourrait-on peut-être pas apporter aussi aux principes de la vérité chrétienne quelque adoucissement, quelque tempérament, afin d'aller au-devant du socialisme, et de pouvoir se rencontrer avec lui sur une voie moyenne? Il y en a qui nourrissent le fol espoir de pouvoir ainsi attirer à nous les socialistes. Vaine attente cependant ! Ceux qui veulent faire parmi les socialistes œuvre d'apôtres doivent professer les vérités du Christianisme dans leur plénitude et leur intégrité, ouvertement et sincèrement, sans aucune complaisance pour l'erreur. Qu'ils s'attachent avant tout, si vraiment ils veulent annoncer l'Évangile, à faire voir aux socialistes que leurs réclamations, dans ce qu'elles ont de juste, trouvent un appui bien plus fort dans les principes de la foi chrétienne et une force de réalisation bien plus efficace dans la charité chrétienne. » (p 645).

Un catholique a le devoir d'être démocrate social, c'est-à-dire de travailler à l'amélioration de la situation des classes prolétariennes ou miséreuses. Ce devoir reste, quel que soit le régime politique; on n'a aucune obligation d'être démocrate politique; on peut être partisan de régimes dictatoriaux; ce sont là questions libres en morale catholique. Mais quelle que soit la forme politique qui jouisse de ses préférences, partout et toujours, le catholique a l'obligation de conscience de promouvoir un programme social.

Un catholique a le devoir d'être social, mais doit-il l'être à la manière dont le sont les démocrates chrétiens? En théorie, non. Le fait est obligatoire, la manière est libre. En pratique cela dépendra. Si les efforts sociaux devaient, du chef des circonstances, être vains ou sensiblement moins productifs, à

moins d'utiliser les institutions dépendantes de groupements démocrates politiques, l'obligation d'être social pourrait forcer à l'être de cette manière. En dehors de ce cas, l'on est libre. Un industriel n'a pas le droit d'être antisocial ou asocial, mais il a le choix entre diverses méthodes d'être social.

L'État a le devoir d'être social. Il est tenu d'un devoir de justice sociale de secourir ses membres dans la détresse ou la misère. Par exemple, en cas de chômage forcé, le principe des allocations ne peut pas être combattu par un catholique. Son étendue, ses applications, sa manière, oui. Encore faudra-t-il qu'un minimum vital soit atteint.

Conclusions idéologiques.

Il est intéressant de comparer le jugement de l'Église sur le capitalisme et le socialisme. Elle estime que le régime économique capitaliste s'est institutionnellement transformé en une organisation moins bonne éthiquement. En passant du stade du patronat industriel privé au stade du patronat bancaire anonyme centralisé, le régime a diminué, quant à sa structure, de valeur morale. Non pas que l'hypercapitalisme soit immoral en lui-même, mais parce que, à plusieurs titres, il est une institution bien plus portée aux abus que le simple capitalisme (1).

Le socialisme, lui, a subi une évolution inverse. En 1890, il tenait ou peu s'en faut les positions actuelles du communisme. Nous avons vu le chemin parcouru par lui depuis lors. Il n'est pas niable qu'il se soit amélioré sans être encore parvenu au stade de doctrine acceptable au point de vue catholique. Ce qui le rend aujourd'hui encore inadmissible, ce ne sont plus guère ses doctrines sociales ou économiques, du moins s'il s'agit du socialisme modéré, mais ses positions philosophiques et religieuses dont il pourrait fort bien se passer. Remarquons du reste qu'à ce point de vue le libéralisme n'est pas moins condamnable que lui. Ils tiennent tous deux les mêmes positions.

Il semble aussi qu'il faille voir dans le socialisme un parasite

(1) Voir dans *Nouvelle Revue Théologique* notre article sur « *L'Église et le capitalisme* » septembre-octobre 1934 p. 813-814.

du catholicisme. Il n'a été possible qu'en une terre imprégnée d'idées chrétiennes. Il ne serait pas né si, depuis 20 siècles, la religion chrétienne n'avait prêché l'égalité foncière des hommes devant Dieu, la solidarité des hommes entre eux et dans le Christ, si l'Église n'avait inculqué profondément la nécessité de faire régner la justice et la charité, n'avait enseigné le respect de la dignité humaine, jusque dans « le plus petit de mes frères »; l'Europe, même laïcisée, est pétrie, à son insu, de concepts, de sentiments, de jugements, de réflexes chrétiens, et cela seul a rendu le socialisme possible. Nous l'avons dit : toute sa partie philosophique est caduque, mais toute sa base sentimentale est exacte. « Dans la mesure où le socialisme est l'ardente sympathie pour les humbles, dans la mesure où il s'efforce de réduire l'inégalité des conditions humaines, dans la mesure enfin où son idéal est un idéal de justice à réaliser sur terre, je ne crains pas de dire que l'Évangile en est plein » (1). Il y a, depuis des siècles, aux Indes notamment, des iniquités sociales autrement monstrueuses que chez nous au XIX^e siècle; il y a, aujourd'hui encore en Chine, au Japon, aux Indes, des conditions économiques de paupérisme inouïes même hier chez nous; d'où vient que, sauf aux Indes depuis Gandhi — et nul n'ignore les influences chrétiennes subies par lui —, d'où vient que nulle part de grands mouvements autochtones d'amélioration ouvrière ne soient nés? De ce que ces pays n'ont pas eu le socialisme? Oui. Mais pourquoi ne l'ont-ils pas eu? N'est-ce pas parce que leur mentalité sociale a été formée au cours des siècles passés par des religions dont les principes diffèrent totalement des principes chrétiens? Le socialisme n'a pu naître que dans une atmosphère séculièrement chrétienne. C'est un enfant qui bat sa nourrice (2)!

(1) BRUNETIÈRE, cité par RICHE : *Catholicisme et socialisme*. p. 7.

(2) « Je considère le socialisme comme la forme actuelle d'un mouvement d'idées dont le christianisme fut pendant des siècles la seule incarnation ». H. DE MAN, *Le Peuple*, 20-12-34. A part l'implicite contenu dans cette affirmation que le christianisme n'est pas resté fidèle à son passé, et pour autant qu'il ne s'agisse que du socialisme sentimental, l'affirmation est exacte.

« Ayez un programme social positif et non négatif, disait le 11 octobre 1920 le Cardinal Mercier aux étudiants catholiques de Bruxelles. Ne soyez pas des antilibéraux, des antisocialistes... Puisez la vérité aux sources ». Puisse cette parole être entendue de maints catholiques dont la mentalité est simplement antisocialiste, — ce qui est simpliste et partiellement injuste — ou, pis encore, dont la mentalité est antisociale, — ce qui n'est pas chrétien.

Le devoir — nous entendons parler de devoir de conscience strict — le devoir du catholique est de reprendre au socialisme les éléments de vérité chrétienne indéniable qui y sont recelés et que l'Église nous y a montrés, de les intégrer dans une doctrine constructive et de travailler, plus que quiconque, à les réaliser dans la société. Ce fut hier et c'est aujourd'hui encore la tâche et l'effort des catholiques sociaux. Quiconque n'est pas un catholique social n'a pas l'esprit chrétien.